

EN TROISIÈME, 5 ÉTAPES VERS LE LYCÉE

Au cours de votre année de troisième vous allez choisir de poursuivre votre scolarité en voie générale et technologique ou en voie professionnelle.

1

De janvier à février

Vous formulez 1 ou plusieurs vœux provisoires

en ligne sur [Scolarité services](#) **Nouveau**
ou sur la fiche d'orientation donnée par votre collège:

- seconde générale et technologique;
- seconde professionnelle (*sous statut scolaire ou en apprentissage*);
- 1^{re} année de CAP (*sous statut scolaire ou en apprentissage*).

3

D'avril à mai

Vous inscrivez vos vœux définitifs et vos choix d'établissements

en ligne sur [Scolarité services](#) **Nouveau**
ou sur la fiche d'affectation.

Vous pouvez indiquer plusieurs vœux de formations et d'établissements
par ordre de préférence.

2

Au conseil de classe du 2^e trimestre

Un avis provisoire d'orientation est donné par le conseil de classe.

Vous en parlez avec votre famille, votre professeur principal et les personnels d'orientation.

4

Au conseil de classe du 3^e trimestre

Le conseil de classe fait une proposition d'orientation :

- si elle correspond à votre choix, elle est **validée**;
- si la proposition est différente, un **entretien** est organisé avec votre famille et le chef d'établissement.

5

De fin juin à début juillet

Vous recevez votre notification d'affectation.

Vous vous inscrivez dans votre futur établissement.